

Observation n°114 du 11/04/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La transition énergétique ne peut être envisagée au détriment de l'environnement, et donc de la biodiversité.

Alors que la planète entière se mobilise pour protéger cette biodiversité, il est inacceptable d'envisager d'implanter des machines aussi dangereuses pour l'avifaune et les chiroptères que des éoliennes géantes. Et c'est pourtant le cas d'ENGIE GREEN à Doussay !

Rappelons que la plaine de Doussay est, entre autres, une aire d'accueil pour de nombreuses espèces d'oiseaux dont plusieurs espèces ultra protégées, telles que l'oedicnème criard, les busards cendrés et Saint-Martin, le Bruant ortolan, le vanneau huppé et surtout l'outarde canepetière, gravement menacée d'extinction.

Ces oiseaux emblèmes de la biodiversité ne sont pas compatibles avec les éoliennes qui les détruisent et perturbent leur mode de vie, de nidification et de reproduction.

En outre, la plaine de Doussay est aujourd'hui classée en ZNIEFF, (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), ce qui n'a même pas été mentionné dans la MRAE, ni a fortiori dans les études d'ENGIE GREEN. Il est pourtant impératif d'en tenir compte !

C'est pourquoi je m'oppose à la construction d'un parc éolien sur la ZNIEFF de Doussay.

Pascal Wion